

Horaires de l'école élémentaire / Programmes 2008

La circulaire n° 2008-082 du 5-6-2008 a pour objet de présenter la nouvelle organisation de la semaine scolaire et d'apporter des précisions concernant l'aide personnalisée.

A compter de la rentrée 2008, le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée.

a - Horaires avec les élèves

« La grille horaire de l'école élémentaire propose un horaire global annuel pour toutes les disciplines ou groupes de disciplines mais elle reste organisée autour d'horaires hebdomadaires en français et en mathématiques de façon à maintenir un enseignement quotidien de ces deux disciplines. Cette souplesse nouvelle permettra aux enseignants et aux équipes d'école d'organiser l'enseignement de façon globale et éventuellement transversale, en fonction de projets simultanés ou successifs et de blocs horaires adaptés et variables selon les semaines ou les mois. » (Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire - Arrêté du 9-6-2008 publié au Journal Officiel du 17-6-2008)

NB : L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. (Art. 4 - Arrêté du 25-1-2002 publié au JO du 10-2-2002)

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1)

Durée annuelle et hebdomadaire des enseignements pour chacun des domaines disciplinaires

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements (récréations déduites)
Français	360h	10h	9h10
Mathématiques	180h	5h	4h35
Éducation physique et sportive	108h	3h*	2h45
Langue vivante	54h	1h30*	1h20
Pratiques artistiques et histoire des arts	81h	2h15*	2h05
Découverte du monde	81h	2h15*	2h05
TOTAL	864h	24h*	22h

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire (9h/semaine) sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.



Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)

Durée annuelle et hebdomadaire des enseignements pour chacun des domaines disciplinaires

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements (récréations déduites)
Français	288h	8h	7h20
Mathématiques	180h	5h	4h35
Éducation physique et sportive	108h	3h*	2h45
Langue vivante	54h	1h30*	1h20
Sciences expérimentales et technologie	78h	2h10*	2h
Culture humaniste : Pratiques artistiques et histoire des arts**	78h	2h10*	2h
Culture humaniste : Histoire Géographie Instruction civique et morale	78h	2h10*	2h
TOTAL	864h	24h	22h

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire (11h/semaine) sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

** L'enseignement annuel de l'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.